

Image not found or type unknown



Application de peine devant le jap

Par **280469**, le **12/05/2011** à **09:09**

Bonjour,

Après un désistement en Appel, je suis condamné à 3 mois fermes, dois je attendre une convocation du juge d'application des peines ou solliciter celui ci pour obtenir un éventuel aménagement de peine ?

Est il necessaire d'être accompagné par un avocat ?